Caractéristiques du premier aménagement sylvicole

Résultats du pré-aménagement d'infrastructure.

A la fin du pré-aménagement d'infrastructure,on aura en principe atteint les objectifs suivants:

-Délimitation précise et matérialisation du périmètre de la nouvelle forêt.

-Matérialisation des séries et des parcelles.

-Cloisonnement d'une surface avoisinant la moitié de l'étendue de la forêt.

-Réalisation d'au moins 0,8km de plates formes routières pour 100ha de peuplement.

-Réalisation d'au moins 2km de pistes pour 100ha de forêt.

-Connaissance satisfaisante des sols et de la végétation.

-Connaissance satisfaisante des caractéristiques de l'accroissement antérieur de l'essence ou des espèces principales composant le peuplement.

Remarque.

Dans le passé,compte tenu de l'effectif réduit des techniciens compétents qui ont eu à exercer dans le cadre du projet, également de la multitude des tâches à entreprendre,nous avions choisi d'ignorer ce problème d'étude d'accroissement bien que ces investigations constituent selon la démarche traditionnelle un préalable aux interventions sylvicoles principalement d'ailleurs dans les peuplements autres que les très jeunes bois (calcul de la possibilité,fréquence et intensité des éclaircies,âges et diamètres d'exploitabilité).

Il est une autre raison qui nous a conforté dans l'idée que dans nos forêts de pin d'Alep,ces mesures d'accroissement pouvaient ne pas constituer un préalable à de premières et légères interventions dans les peuplements: Les résultats d'analyses de tiges,à notre avis ne peuvent pas préjuger de l'accroissement d'un peuplement se développant sur une station donnée dans la mesure où les arbres échantillons ont eu une histoire que nous ne connaissons pas mais que nous pouvons imaginer défavorable au

possible.

La forêt algérienne,si elle n'a pas bénéficié d'interventions sylvicoles,n'est malgré tout pas une forêt vierge:ce sont les pratiques les plus négatives qui ont façonné sa physionomie actuelle.

Dans ces conditions,l'accroissement actuel des peuplements représenterait une fraction plus ou moins grande de l'accroissement futur des mêmes peuplements soumis à un traitement sylvicole.

Tant que des enseignements n'auront pas été puisés des résultats des placettes permanentes de sylviculture dont il est prévu l'implantation,le traitement de ces types de forêts demeurera en grande partie tributaire de l'empirisme(le terme est utilisé dans son sens positif).

-Familiarisation du personnel aux techniques d'exploitation des produits forestiers.

-Familiarisation du personnel à la pratique topographique et cartographique.

Remarque.

Lorsque nous parlons de personnel,nous entendons à la fois les techniciens et les ingénieurs mais également les ouvriers qui sont (comme à Saida) en mesure de contribuer d'une manière décisive à la concrétisation des objectifs.

Jusqu'à présent,pour des raisons multiples et dans la grande majorité des cas,la capacité potentielle de la main d'œuvre forestière (généralement encore analphabète malheureusement)est grandement sous estimée.

Particularités du premier aménagement sylvicole.

Le premier aménagement sylvicole va maintenant présenter de nombreuses similitudes dans sa forme avec les modèles dont traite la littérature forestière parce que:

-La forêt a déjà une petite "histoire" qu'enrichira encore la compilation des fascicules de gestion anciens.

-La densité des routes et des pistes pourra être facilement accrue.

-Les cloisons ouvertes faciliteront le travail sylvicole.

-L'objectif de production ligneuse est clairement affirmé.

-Le personnel a acquis une expérience que des enseignements

ultérieurs viendront consolider.

Sur le fond cependant,des différences persisteront encore à cette étape:

-L'effort en vue de l'extension du réseau routier demeurera important.

-La lutte anti-érosive occupera une part notable de l'activité.

-En matière de récolte de produits aucune prévision fiable n'est en mesure d'être établie.

Remarque.

A notre sens seule la possibilité par contenance sera retenue. Le choix peut paraitre dicté par la recherche de la facilité. Il réclame néanmoins de la part de l'aménagiste (et parallèlement gestionnaire) des qualités élevées de discernement au moment de la formulation et de la mise en œuvre des règles de culture.

-Les interventions sylvicoles seront limitées aux parcelles cloisonnées.

-La rotation est fixée uniformément à cinq ans.

-Les interventions (légères) intérésseront l'étage dominé ou à la limite les codominants dans le cas de trop forte concurrence manifeste.

-Les reboisements sont différés au deuxième aménagement sylvicole.

Rappel:

Le sommier de la forêt sera tenu avec minutie.

Durée.

Pour permettre éventuellement une correction rapide des prescriptions,la durée du premier aménagement sylvicole est fixée à cinq ans.